



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Gironde - Canton de l'Entre-deux-Mers - Communauté des Communes du Créonnais

Commune de Haux

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE NOMMANT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire de la Commune de HAUX

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, désignant les membres élus au conseil d'administration du CCAS ;

Vu l'article 123-7 du code de l'action sociale et des familles précisant qu'il comprend un nombre égal d'élus que de nommés par le maire ;

Vu l'avis du maire adressé aux personnes concernées le 15 avril 2026 ;

ARRÊTE :

Article 1er – Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Haux :

Mme Olivia GRESTA ;
M. Philippe TEXIER ;
Mme Mélissa SOLÈRE ;
Mme Francine CASTEIGNAU ;
Mme Céline TROUF ;

Article 2 – Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication. Le présent arrêté est inscrit au recueil des actes administratifs de la commune de Haux Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et affiché à Haux,
Le 15 avril 2026
Le Maire



Romain BARTHET-BARATEIG